



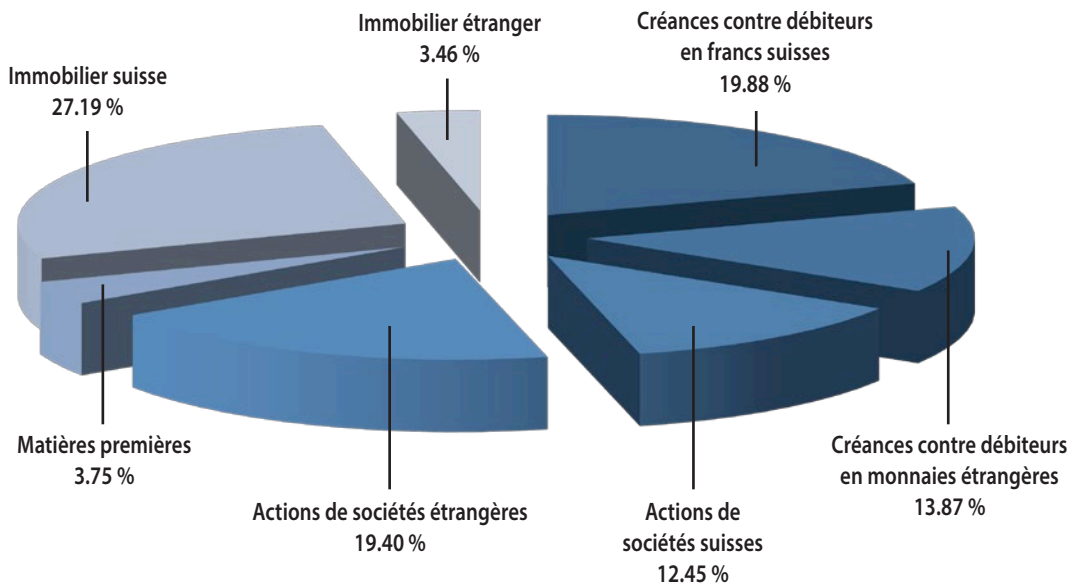
RAPPORT DE GESTION 2017

RÉSUMÉ

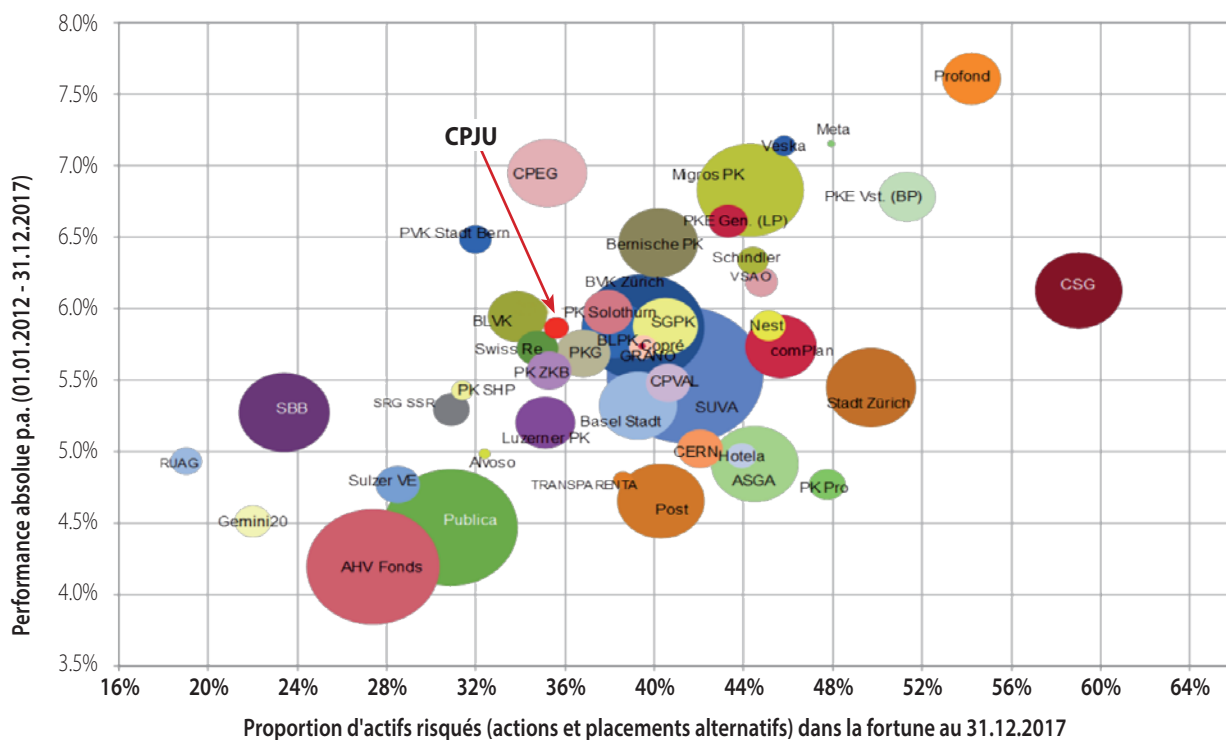


CAISSE DE PENSIONS
de la République et Canton du Jura

Répartition de la fortune par catégories de placements au 31.12.2017



Performance absolue par année (comparatif 2012 - 2017)



Organisation

La composition des membres du Conseil d'administration et ses deux commissions, la commission de placement et la commission technique et administrative, n'a subi aucun changement durant l'année 2017. Le Conseil d'administration a reconduit les mandats octroyés à l'expert en prévoyance à la société Aon Suisse SA à Neuchâtel, Monsieur Gilles Guenet ; à l'expert en placement, PPCmetrics à Nyon, Monsieur Pascal Frei ; à l'organe de révision, PWC à Lausanne, Monsieur Philippe Lienhard. Depuis le 1^{er} janvier 2017, à la suite de l'entrée en fonction du nouveau directeur, Monsieur Emmanuel Koller, un comité de direction a été mis en place. Ce dernier est composé du directeur, du responsable financier et immobilier, Monsieur Gérald Steullet, du responsable prévoyance, Monsieur Hugues Chapuis. Sur la base du système d'évaluation des fonctions de l'Etat, le Conseil d'administration a procédé à la classification de chaque poste de travail auquel il a attribué une fonction correspondant à une classe de l'échelle salariale de l'Etat. Un nouveau règlement du personnel de la Caisse, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017 a été validé par le Conseil d'administration. Pour pallier au départ de Monsieur Frank Rossel qui a quitté le secteur immobilier de la Caisse au 30 novembre 2017, le Comité de direction a entrepris une procédure de recrutement qui a abouti à l'engagement de Monsieur Gérard Vergon de Courrendlin en qualité de responsable technique de la gestion des immeubles, le nouveau collaborateur est entré en fonction le 19 février 2018.

Résultat financier

Sur la base de la décision du Conseil d'actualiser l'évaluation du parc immobilier géré en direct, valorisé au bilan au 31 décembre 2016 à CHF 133 mio, un mandat a été octroyé à la société Wüest Partner SA. La réévaluation technique n'avait plus été réalisée depuis 2012. Le résultat de l'expertise a abouti à une plus-value comptable du parc immobilier de CHF 15 mio. Cette plus-value a contribué à l'amélioration de la performance globale de la Caisse. La performance de l'immobilier suisse en particulier, géré en direct, a progressé de plus de 15 %. Sans réévaluation, ce dernier aurait affiché une performance de 4 %. L'allocation stratégique arrêtée au 31 décembre 2017 est alignée aux marges définies pour toutes les classes d'actifs par le Conseil. La performance 2017 a été portée par les actions en général, avec un taux de 30 % pour les actions des pays émergents et sur les petites et moyennes capitalisations des actions suisses. Pour ce qui concerne les actions suisses (SMI), la performance s'est élevée à 19 % alors que celle obtenue par les actions monde s'approche de 18 %. Dans un environnement marqué par les taux négatifs, la performance des obligations en CHF s'est limitée à 0.35 %. Toutes les obligations en monnaies étrangères sont couvertes. Les obligations gouvernementales étrangères performent à hauteur de 0.79 %, supérieures aux obligations suisses, elles reflètent ainsi le différentiel de taux d'intérêt entre la Suisse et les autres pays. Avec un peu plus de risques, les obligations d'entreprises étrangères tirent leur épingle du jeu avec une performance de 2.26 % alors que celles des pays émergents ont réalisé 7.83 %. En termes de diversification, l'immobilier international, également couvert contre le risque de change, a obtenu 4.31 % de rendement.

Les prêts aux employeurs et le leasing avec la société immobilière gérant Strate J, assurent une stabilité au portefeuille avec un rendement de 3 %. Finalement, les matières premières, après avoir connu un premier semestre difficile, terminent l'année avec une performance positive de 1.85 %.

La performance globale de l'année, de 9.50 %, devance de 1.37 % son indice de référence. Cette surperformance a été possible, en partie, par la sous-pondération des liquidités et des obligations en CHF en faveur des actions (effet de timing +0.34 %). D'autre part, la réévaluation du parc immobilier et la plus-value du gérant en actions suisses des petites et moyennes entreprises expliquent la différence entre l'indice de référence et la performance du portefeuille de la Caisse (effet de sélectivité +0.93 %).

L'immeuble de la Mandchourie a été inauguré à fin 2017 avec l'implantation de la crèche de la Ville de Delémont. La Division Alcool et Tabac de l'Administration fédérale des douanes a pris possession de ses locaux le 1^{er} mars 2018. Avant les vacances d'été, la Caisse a annoncé son intention d'investir dans la construction d'une maison de la Santé à Porrentruy, projet devisé à CHF 25 mio.

Le rendement sur la fortune en 2017 a permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 49 mio la faisant passer de CHF 121 mio à CHF 170 mio. Cette réserve a pour objectif de lisser les résultats sur les placements. Après plus de 10 années de résultats positifs, il est important de se rapprocher de l'objectif fixé à 15.4 % des engagements hors fonds de réserves, soit CHF 267.7 mio.

Degré de couverture et chemin de croissance

Dans le cadre du bouclage de l'exercice 2017, le Conseil a décidé, compte tenu des bons résultats, de créer une provision pour événements spéciaux de CHF 35 mio. Cette provision poursuit deux objectifs : l'un étant la participation au financement des mesures 2019 et l'autre étant une potentielle adaptation future des paramètres techniques de la Caisse. En dépit de ces besoins d'ores et déjà identifiés, le degré de couverture de la Caisse s'est très sensiblement amélioré passant de 67.5 % à 71.0 % tout en alimentant les réserves de fluctuations de CHF 49 mio, ceci grâce à un rendement 2017 de plus de 9 %. Les taux de couverture global et celui des actifs ont également progressé significativement passant respectivement de 60.5 % à 61.4 % et de 20.3 % à 22.8 %.

Le chemin de croissance devra être recalculé à la fin de l'exercice 2018 compte tenu des décisions qui seront prises par le Parlement jurassien sur le financement de la baisse du taux technique de 3 % à 2.25 % au 1^{er} janvier 2019 décidé par le Conseil d'administration. L'augmentation des engagements basée sur les effectifs à la fin 2016 a été chiffrée à CHF 64 mio. Si le Parlement devait renoncer à financer tout ou partie de ce montant, l'impact se ferait sentir sur le taux de couverture et/ou la réserve de fluctuations de valeurs. Il ne serait ainsi pas possible de viser le respect des objectifs fixés dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité à savoir, notamment, un taux de couverture global de 75 % en 2030 sans revoir les prestations, notamment le taux d'intérêt crédité sur les comptes-épargne.

Voici en résumé quelques chiffres clés concernant la Caisse en 2017 comparés à ceux de l'exercice précédent :

Exercice (Montants en CHF)	2017	2016
Performance de la Caisse	9,50 %	4,71 %
Performance moyenne des caisses de pensions suisses *	7,20 %	3,5 %
Taux d'intérêt crédité	2,25 %	1,0 %
Situation au	31.12.2017	31.12.2016
Total du bilan	1'274,3 mio	1'177,0 mio
Degrés de couverture **		
- art. 44 OPP2	71,0 %	67,5 %
- art. 72b LPP (global)	61,4 %	60,5 %
- art. 72b LPP (actifs)	22,8 %	20,3 %
Part de financement en répartition	684 mio	681 mio
Réserves de fluctuations	170,0 mio	121,0 mio
Effectif des assurés ***	6'823	6'717
Effectif des pensionnés	2'895	2'836

* Enquêtes annuelles de Swisscanto sur les caisses de pensions suisses

** La définition des différents degrés de couverture est donnée sous le chiffre 5.10 de l'annexe aux comptes

*** Les assurés partiellement cotisants ou à temps partiel sont comptés pour une unité
Les personnes assurées, affiliées auprès de plusieurs employeurs sont comptées pour une unité pour chaque employeur

BILAN au 31.12.2017 / 31.12.2016

(en milliers de CHF)	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF		
Placements	1'271'353	1'173'416
Disponibilités et placements à court terme	16'721	14'774
Prêts et créances contre les employeurs affiliés	100'037	102'015
Prêts hypothécaires et prêts divers	1'115	1'385
Obligations de débiteurs suisses et étrangers	307'938	290'922
Actions de sociétés suisses et étrangères	405'729	360'749
Placements alternatifs	47'718	45'776
Immobilier suisse et étranger	392'095	357'794
Compte de régularisation actif	2'904	3'622
Actifs transitoires	2'904	3'622
Total ACTIF	1'274'257	1'177'038
PASSIF		
Dettes	13'144	10'410
Prestations de libre passage et pensions en suspens	11'808	9'391
Transferts de libre passage en suspens	199	375
Fonds de garantie LPP	234	215
Autres dettes	903	429
Compte de régularisation passif	1'177	2'818
Passifs transitoires	1'177	2'818
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	1'774'120	1'723'519
Capital de prévoyance des assurés	818'899	793'623
Capital de prévoyance des pensionnés	855'667	859'967
Provision technique pour longévité	11'839	8'944
Provision technique pour fluct. des risques décès et inval.	5'090	5'170
Provision technique pour mesures d'accompagnement	45'716	53'047
Provision technique pour mesures d'accompagnement inval.	815	752
Provision technique pour événements spéciaux	35'000	0
Fonds de réserve des membres du Gouvernement	0	1'456
Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	1'094	561
Part de financement en répartition	- 684'184	- 680'790
Réserves de fluctuation	170'000	121'080
Réserve de fluctuation de valeurs	170'000	121'080
Total PASSIF	1'274'257	1'177'038

COMPTE D'EXPLOITATION

(en milliers de CHF)	31.12.2017	31.12.2016
+ Cotisations et apports ordinaires	73'970	72'961
Cotisations des salariés	32'066	31'283
Cotisations des employeurs	41'418	40'802
Primes uniques et rachats	395	874
Subsides du Fonds de garantie LPP	91	2
+ Prestations d'entrée	14'163	12'666
Apports de libre passage	13'391	12'263
Remboursements propriété du logement / divorce	772	403
1) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	88'133	85'626
- Prestations réglementaires	- 71'056	- 69'197
Pensions de vieillesse	- 51'161	- 50'762
Pensions de survivants	- 8'393	- 8'061
Pensions de conjoints divorcés	- 6	0
Pensions d'invalidité	- 2'481	- 2'633
Pensions d'enfants	- 803	- 821
Autres prestations réglementaires	- 1'365	- 3'676
Prestations en capital à la retraite	- 6'813	- 3'245
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 34	0
- Prestations de sortie	- 31'410	- 22'993
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 25'692	- 17'478
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 5'718	- 5'515
2) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 102'466	- 92'189
= Sous-total (1 et 2) : cash-flow dans le domaine « assurance »	- 14'333	- 6'563
3) Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	- 47'166	- 15'708
Dis. / Cons. de capitaux de prévoyance des assurés	- 8'724	- 26'169
Dis. / Cons. de capitaux de prévoyance des pensionnés	4'300	6'748
Dis. / Cons. de provision technique pour longévité	- 2'895	- 2'911
Dis. / Cons. de prov. techn. pour fluct. des risques déc. / inval.	80	50
Dis. / Cons. de prov. pour mesures d'accompagnement	7'331	4'066
Dis. / Cons. de prov. pour mesures d'accompagnement (invalides)	- 63	- 752
Dis. / Cons. de prov. pour événements spéciaux	- 35'000	0
Dis. / Cons. du Fds de réserve des membres du Gouvernement	1'155	154
Dis. / Cons. du Fds de réserve des membres de la Police cant.	- 192	- 58
Rémunération des capitaux d'épargne	- 16'552	- 7'161
Modification de la part de financement en répartition	3'394	10'324
4) Charges d'assurance	- 320	- 215
Cotisations au Fonds de garantie LPP	- 320	- 215
= Résultat net de l'activité d'assurance (1 à 4)	- 61'819	- 22'486
5) Résultat net des placements	112'137	52'970
Résultat sur disponibilités et placements à court terme	79	- 420
Résultat sur prêts et créances contre les employeurs affiliés	2'921	2'450
Résultat sur prêts hypothécaires et prêts divers	61	75
Résultat sur obligations de débiteurs suisses et étrangers	5'282	8'341
Résultat sur actions de sociétés suisses et étrangères	75'170	22'241
Résultat sur placements alternatifs	1'185	5'776
Résultat sur immobilier suisse et étranger	32'574	19'304
Frais de gestion de fortune	- 5'135	- 4'798
6) Autres charges et produits divers	- 27	- 72
Intérêts moratoires sur prestations de sortie	- 93	- 113
Produits divers	66	41
7) Frais d'administration	- 1'371	- 1'299
Frais d'administration	- 1'286	- 1'203
Honoraires de l'expert agréé et de l'organe de révision	- 68	- 86
Emoluments de l'Autorité de surveillance	- 17	- 10
8) Modification des réserves de fluctuation	- 48'920	- 29'114
Dimin. / Augm. de la réserve de fluctuation de valeurs	- 48'920	- 29'114
Dimin. / Augm. de la réserve de fluctuation dans la répartition	0	0
= Excédent de produits (+) / charges (-) (1 à 8)	0	0

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Localité	Fonction	Représentation
Pascal Charmillot	Courtételle	président	1 / 2
Stéphane Piquerez	Porrentruy	membre	2
Jocelyn Saucy	Delémont	"	2
Maxime Zuber	Moutier	"	2
Christophe Maillard	Courtemaîche	membre	3
Alphonse Poupon	Delémont	"	3
Claude Rebetez	Porrentruy	"	3
Claude-Alain Chapatte	Vicques	"	3

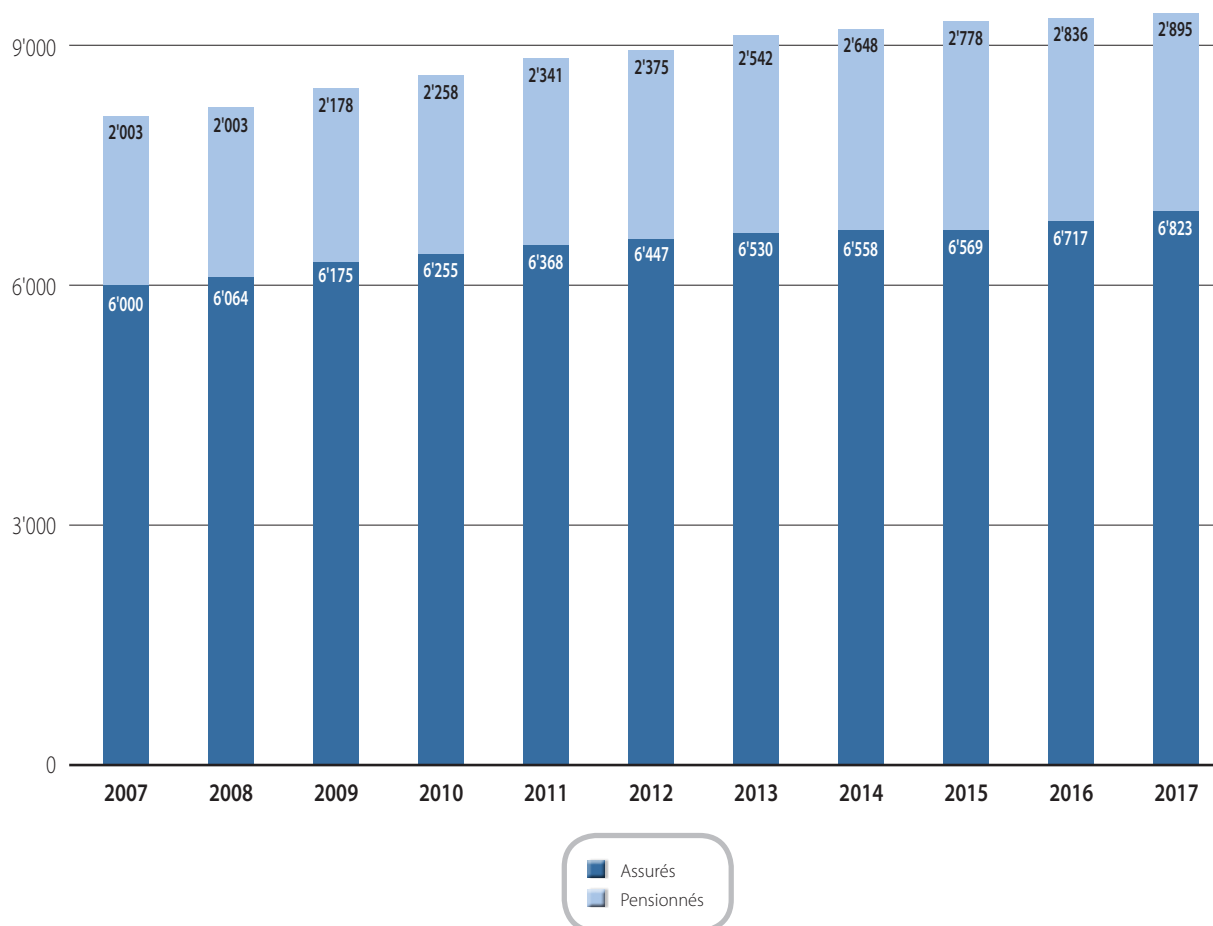
- 1: Le président est nommé alternativement parmi les administrateurs représentant les employeurs et parmi ceux représentant les assurés
- 2: Désigné par le Gouvernement et représentant l'Etat et les employeurs affiliés
- 3: Elus par l'Assemblée des délégués et représentant les assurés

La durée du mandat d'administrateur correspond à la législature cantonale (art. 23 LCP). Un administrateur est rééligible deux fois.

La Caisse est valablement engagée, pour toutes les décisions formellement prises par le Conseil, par la signature collective à deux:

- a) du président ou d'un membre du Conseil et du directeur;
- b) du président et d'un membre du Conseil.

Evolution de l'effectif des assurés de la CPJU



PRÉVOYANCE

Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère la prévoyance professionnelle de trois collectivités d'assurés. Dès le 1^{er} janvier 2014, le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et se résume ainsi :

a) Plan principal

Tant que l'assuré n'a pas atteint ses 22 ans révolus, il est couvert uniquement contre les risques d'invalidité et de décès. Dès 22 ans révolus, il est assuré pour les prestations vieillesse.

L'âge terme réglementaire est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Cependant, si les rapports de service s'étendent au-delà de ces âges, l'affiliation perdure, au plus tard jusqu'à 70 ans. Une retraite anticipée est également possible dès 58 ans.

S'agissant de la pension d'invalidité, elle est égale à 55 % du dernier traitement cotisant. Quant à la pension de conjoint survivant, elle est égale à 70 % du montant minimum entre la pension d'invalidité assurée et la pension de retraite assurée. La pension d'enfant est égale à 20 % de la pension d'invalidité assurée.

b) Membres de la Police cantonale

L'âge terme des membres de la Police cantonale est fixé à 60 ans. Dans la mesure où ils ont l'obligation de partir à cet âge, ces assurés bénéficient d'une rente-pont entre 60 ans et 62 ans (femmes) / 63 ans (hommes). Par ailleurs, considérant le fait que la période de cotisations de ces assurés est plus courte, une bonification supplémentaire annuelle de 2.5 % est prévue alors que le financement de la rente-pont est de 2.2 %.

Financement, méthodes de financement

Les cotisations (exprimées en pourcent du traitement cotisant) sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et sont comprises dans les fourchettes suivantes :

- assurés de moins de 22 ans : 3,0 % (assuré 1,2 %, employeur 1,8 %) ;
- catégorie a) : 16,1 - 28 % (assuré 8,8 - 10,4 %, employeur 7,3 - 17,6 %) ;
- catégorie b) : les mêmes taux que la catégorie a) majorés de 4,70 % (assuré + 2,35 %, employeur + 2.35 %)

Par ailleurs, une cotisation extraordinaire est facturée à raison de 0,5 % pour les assurés et 0,5 % pour les employeurs. Ce financement additionnel a pour but de permettre l'exécution du plan de financement dans les délais imposés par le droit fédéral, à savoir au plus tard en 2052.

Quelle que soit la catégorie, le traitement cotisant est égal aux 85 % du traitement AVS réduits d'un montant de coordination correspondant aux 2/3 de la rente complète maximale de l'AVS (CHF 18'800.00 en 2017). Le montant de coordination est adapté au taux d'occupation de l'assuré.

Il a été décidé de créditer un intérêt de 2.25 % sur les comptes-épargne des assurés pour l'année 2017.

Il a été décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 0 % sur les comptes-épargne des assurés pour les mutations qui interviennent en cours d'année 2018.

Les taux s'appliquent tant aux avoirs de retraite des cotisants que des invalides.

La méthode de financement retenue pour les prestations de retraite est le système de la capitalisation, pour les autres prestations celui de la répartition des capitaux de couverture.



CAISSE DE PENSIONS
de la République et Canton du Jura

Rue Auguste-Cuenin 2
Case postale 1132
CH- 2900 Porrentruy

Téléphone 032 465 94 40
Fax 032 466 71 40
Courriel: admin@cpju.ch

www.cpju.ch